



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|---|---------------------|
| Nom commercial ou désignation du mélange | LPS® NoFlash 2.0 |
| Numéro d'enregistrement | - |
| Synonymes | Aucun(e)(s). |
| Numéro de pièce | 07416, M07416 |
| Date de publication | le 31-Mars-2015 |
| Numéro de version | 03 |
| Date de révision | le 29-Décembre-2016 |
| Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version | le 05-Janvier-2016 |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|----------------------------|---|
| Utilisations identifiées | Un mélange de solvants agressifs et ininflammables pour enlever saleté, poussière, vert-de-gris et oxydes des composantes internes des équipements électroniques or de précision tel que les circuits imprimés et des composantes internes des dispositifs électroniques utilisés dans les usines et autres établissements industriels. |
| Utilisations déconseillées | Aucun connu. |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|------------|--|
| Nom fourn. | Fournisseur: Eurotech-Renda SAS, Z.A. |
| Adresse | Legrand, 1 Impasse des Métiers Pechbonnieu |

| | |
|-------|---|
| Ville | Haute-Garonne 31140 |
| Pays | France |
| | Téléphone : +33 (0) 561 83 17 92 |
| | Fax: +33 (0) 561 83 67 32 |
| | En cas d'urgence: +001 703 527 388 (É.U.A.) |
| | +33 (0) 1 45 42 59 59 (ORFILA, France) |

Fabricant

| | |
|-------------------|--|
| Nom de la société | ITW Pro Brands |
| Adresse | 4647 Hugh Howell Rd., Tucker, GA 30084 (U.S.A.) |
| Site web | http://www.lpslabs.com |
| E-mail | lpssds@itwprobrands.com |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

| | |
|----------------|-----------------|
| Classification | R5, Xi;R36, R67 |
|----------------|-----------------|

Le texte intégral de toutes les phrases R est présenté en section 16.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers physiques

| | | |
|----------|-------------|--|
| Aérosols | Catégorie 3 | H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
|----------|-------------|--|

Dangers pour la santé

| | | |
|--|--------------------------------|---|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 | H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique | Catégorie 3 effets narcotiques | H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

Résumé des dangers

| | |
|-------------------------------------|--|
| Dangers physiques | Danger d'explosion sous l'action de la chaleur. |
| Dangers pour la santé | Irritant pour les yeux. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets sanitaires. |
| Dangers pour l'environnement | Pas de classification pour les dangers pour l'environnement. |
| Risques particuliers | Aucun(s) connu(s). |
| Principaux symptômes | Peut provoquer une somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée. |

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient : 2,3-Dihydroperfluoropentane (HFC-43-10mee), Éthane , 1,1,1,2-Tetrafluoro-(HFC 134a), TRANS-Dichloroéthylène

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

| | |
|------|--|
| H229 | Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

Mentions de mise en garde

Prévention

| | |
|------|---|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. |
| P251 | Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. |
| P261 | Éviter de respirer les gaz. |
| P264 | Se laver soigneusement après manipulation. |
| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| P280 | Porter un équipement de protection des yeux/du visage. |

Intervention

| | |
|--------------------|--|
| P304 + P340 | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P312 | Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin./en cas de malaise. |
| P337 + P313 | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |

Stockage

| | |
|-------------|--|
| P403 + P233 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| P405 | Garder sous clef. |
| P410 + P412 | Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. |

Élimination

| | |
|------|---|
| P501 | Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales. |
|------|---|

Informations supplémentaires de l'étiquette

Aucun(s) connu(s).

2.3. Autres dangers

Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

| Nom chimique | en % | N° CAS/n° CE | Numéro d'enregistrement REACH | Numéro index | Notes |
|--|--|-----------------------|-------------------------------|--------------|-------|
| TRANS- Dichloroéthylène | 50 - 60 | 156-60-5 205-860-2 | - | 602-026-00-3 | |
| Classification : | DSD: F;R11, Xn;R20, R52/53 | | | | C |
| | CLP : Flam. Liq. 2;H225, Eye Irrit. 2;H319, Acute Tox. 4;H332, STOT SE 3;H336, Aquatic Chronic 3;H412 | | | | C |
| Éthane , 1 ,1,1,2-Tetrafluoro-(HFC 134a) | 30 - 40 | 811-97-2 212-377-0 | - | - | |
| Classification : | DSD: - | | | | |
| | CLP : - | | | | |
| 2,3-Dihydroperfluoropentane (HFC-43-10mee) | 10 - 20 | 138495-42-8 - | - | - | |
| Classification : | DSD: - | | | | |
| | CLP : - | | | | |

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

DSD : Directive 67/548/CEE.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

M : facteur M

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Note C: Some organic substances may be marketed either in a specific isomeric form or as a mixture of several isomers. In this case the supplier must state on the label whether the substance is a specific isomer or a mixture of isomers.

Remarques sur la composition Le texte intégral de toutes les phrases R et mentions H est présenté en section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Ingestion Dans le cas improbable d'une ingestion, contacter un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Peut provoquer une somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Donnée inconnue.

Moyens d'extinction inappropriés En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour éviter toute accumulation de pression de vapeur.

Méthodes particulières d'intervention Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les gaz. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

Pour les secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Se reporter aux fiches de données de sécurité et/ou aux modes d'emploi joints. Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de pulvérisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation du produit ou attendre que la surface vaporisée soit totalement sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à toute autre source d'ignition. Relier les récipients à la terre et effectuer une liaison équipotentielle lors de tout transfert de substance. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éviter de respirer les gaz. Éviter le contact avec les yeux. Éviter toute exposition prolongée. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder sous clef. Contenu sous pression. Ne pas exposer à la chaleur ou conserver à des températures supérieures à 49 °C/120 °F sous peine d'explosion. Ne pas perforer, incinérer ou broyer. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou toute autre source d'ignition. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la présente FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée inconnue.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Autriche. Liste MAK , OEL Ordinance (GwV), BGBl. II, no. 184/2001

| Composants | Type | Valeur |
|---|------|-------------------------------------|
| Éthane , 1 ,1,1,2-Tetrafluoro-(HFC 134a) (CAS 811-97-2) | MAK | 4200 mg/m3 |
| | VLCT | 1000 ppm 16800 mg/m3 4000 ppm |
| TRANS- Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) | MAK | 790 mg/m3 |
| | VLCT | 200 ppm 3160 mg/m3 800 ppm |

Croatie. Valeurs limites d'exposition aux substances dangereuses sur le lieu de travail (VLE), Annexes 1 et 2, Narodne Novine, 13/09

| Composants | Type | Valeur |
|---|-------|----------------------------|
| Éthane , 1 ,1,1,2-Tetrafluoro-(HFC 134a) (CAS 811-97-2) | - MAC | 4240 mg/m3 1000 ppm |

Danemark. Valeurs limites d'exposition

| Composants | Type | Valeur |
|---|------|--------------------------|
| TRANS- Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) | Vle | 790 mg/m3 200 ppm |

Finlande. Limites d'exposition sur le lieu de travail

| Composants | Type | Valeur |
|---|------|---------------------------------|
| TRANS- Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) | VLCT | 1000 mg/m3 |
| | VME | 250 ppm 800 mg/m3 200 ppm |

Allemagne. Liste MAK de la DFG (VLE indicatives). Fondation allemande pour la recherche, Division des risques liés aux composés chimiques dans le travail (DFG)

| Composants | Type | Valeur |
|---|------|----------------------------|
| Éthane , 1 ,1,1,2-Tetrafluoro-(HFC 134a) (CAS 811-97-2) | VME | 4200 mg/m3 1000 ppm |
| TRANS- Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) | VME | 800 mg/m3 200 ppm |

Allemagne. TRGS 900, Valeurs limites dans l'air ambiant sur le lieu de travail

| Composants | Type | Valeur |
|---|------|----------------------------|
| Éthane , 1 ,1,1,2-Tetrafluoro-(HFC 134a) (CAS 811-97-2) | AGW | 4200 mg/m3 1000 ppm |

Islande. LEP. Règlement 154/1999 sur les limites d'exposition professionnelle

| Composants | Type | Valeur |
|---|------|--------------------------|
| TRANS- Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) | VME | 790 mg/m3 200 ppm |

Italie. Valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | Type | Valeur |
|---|------|---------|
| TRANS- Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) | VME | 200 ppm |

Lithuania. OELs. Limit Values for Chemical Substances, Conditions générales requises

| Composants | Type | Valeur |
|---|------|----------------------------------|
| Éthane , 1 ,1,1,2-Tetrafluoro-(HFC 134a) (CAS 811-97-2) | VLCT | 3000 mg/m3 |
| | VME | 750 ppm 2000 mg/m3 500 ppm |

Pologne. CMA. Règlement sur les concentrations et intensités maximales admissibles en facteurs nocifs dans l'environnement de travail, annexe 1

| Composants | Type | Valeur |
|---|------|-----------|
| TRANS- Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) | VME | 700 mg/m3 |

Portugal. LEP. Norme relative à l'exposition professionnelle aux agents chimiques (NP 1796)

| Composants | Type | Valeur |
|---|------|---------|
| TRANS- Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) | VME | 200 ppm |

Slovénie. LEP. Règlements concernant la protection des travailleurs contre les risques d'exposition aux produits chimiques au travail (Journal officiel de la République de Slovénie)

| Composants | Type | Valeur |
|---|------|------------|
| Éthane , 1 ,1,1,2-Tetrafluoro-(HFC 134a) (CAS 811-97-2) | VME | 4200 mg/m3 |
| | | 1000 ppm |

Suède. Valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | Type | Valeur |
|---|------|-----------------------|
| Éthane , 1 ,1,1,2-Tetrafluoro-(HFC 134a) (CAS 811-97-2) | VLCT | 3000 mg/m3 |
| | | 750 ppm |
| | VME | 2000 mg/m3 500 ppm |

La Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

| Composants | Type | Valeur |
|---|------|----------------------|
| Éthane , 1 ,1,1,2-Tetrafluoro-(HFC 134a) (CAS 811-97-2) | VME | 4200 mg/m3 |
| | | 1000 ppm |
| TRANS- Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) | VLCT | 1580 mg/m3 |
| | | 400 ppm |
| | VME | 790 mg/m3 200 ppm |

Royaume-Uni. EH40 Limites d'exposition sur le lieu de travail (WEL)

| Composants | Type | Valeur |
|---|------|------------|
| Éthane , 1 ,1,1,2-Tetrafluoro-(HFC 134a) (CAS 811-97-2) | VME | 4240 mg/m3 |
| | | 1000 ppm |

Valeurs limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE) Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans effet (PNEC) Donnée inconnue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

Protection de la peau

- Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

- Autres Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Risques thermiques Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

| | |
|--|---|
| État physique | Gaz. |
| Forme | Aérosol |
| Couleur | Incolore. |
| Odeur | Faible. |
| Seuil olfactif | Donnée inconnue. |
| pH | Sans objet. |
| Point de fusion/point de congélation | Donnée inconnue. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 47,78 °C (118 °F) |
| Point d'éclair | None. (Tag Closed Cup) |
| Taux d'évaporation | < 1 (BuAc) |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Gaz ininflammable. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | |
| limite inférieure d'inflammabilité (%) | Donnée inconnue. |
| limite supérieure d'inflammabilité (%) | Donnée inconnue. |
| Pression de vapeur | > 300 mm Hg à 25 °C |
| Densité de vapeur | > 1 (Air = 1) |
| Densité relative | 1,319 |
| Solubilité(s) | |
| Solubilité (dans l'eau) | < 0,14 g/l @ 68°F |
| Solubilité (autre) | Donnée inconnue. |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Donnée inconnue. |
| Température d'auto-inflammabilité | Donnée inconnue. |
| Température de décomposition | Donnée inconnue. |
| Viscosité | Sans objet. |
| Propriétés explosives | Non explosif. |
| Propriétés comburantes | Non comburant. |
| 9.2. Autres informations | |
| Densité | 11,00 |
| Pourcent volatils | 100 en % |
| COV | 59,5 en % per US Federal Consumer Product Regulations |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| 10.1. Réactivité | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. |
| 10.2. Stabilité chimique | Ce produit est stable dans des conditions normales. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. |
| 10.4. Conditions à éviter | Contact avec des substances incompatibles. |
| 10.5. Matières incompatibles | Agents oxydants forts. |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Oxydes de carbone. Fluorure d'hydrogène. Chlorure d'hydrogène. |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

| | |
|------------------------|---|
| Informations générales | L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables. |
|------------------------|---|

Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|---|
| Inhalation | Peut provoquer une somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. L'inhalation prolongée peut être nocive. |
| Contact avec la peau | Aucun effet indésirable par contact cutané n'est attendu. |
| Contact avec les yeux | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Ingestion | Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire d'exposition professionnelle peu probable. |

Symptômes Peut provoquer une somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets narcotiques.

| Composants | Espèce | Résultats d'essais |
|--|--|---------------------------|
| TRANS- Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) | | |
| Aiguë | | |
| Oral | | |
| DL50 | Rat | 1235 mg/kg |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire. | |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Provoque une sévère irritation des yeux. | |
| Sensibilisation respiratoire | N'est pas un sensibilisateur de la peau. | |
| Sensibilisation cutanée | Aucune sensibilisation cutanée n'est attendue pour ce produit. | |
| Mutagenicité sur les cellules germinales | Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique. | |
| Cancérogénicité | Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA. | |
| Hungary. 26/2000 EüM Ordinance on protection against and preventing risk relating to exposure to carcinogens at work (as amended) | | |
| N'est pas listé. | | |
| Toxicité pour la reproduction | Ce produit ne donne normalement pas lieu à des effets sur la reproduction ou le développement. | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique | Peut provoquer une somnolence et des vertiges. | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | Non classé. | |
| Danger par aspiration | Peu probable du fait de la forme du produit. | |
| Informations sur les mélanges et informations sur les substances | Aucune information disponible. | |
| Autres informations | Donnée inconnue. | |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité D'après les données disponibles, les critères de classification dans les substances dangereuses pour les milieux aquatiques, danger aigu, ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

| | |
|--|------|
| Éthane , 1 ,1,1,2-Tetrafluoro-(HFC 134a) | 1,06 |
| TRANS- Dichloroéthylène | 2,06 |

Facteur de bioconcentration (FBC) Donnée inconnue.

12.4. Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Non disponible.

12.6. Autres effets néfastes Ce produit contient des composés organiques volatils qui peuvent contribuer à la création photochimique de l'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|--|---|
| Déchets résiduels | Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination). |
| Emballage contaminé | Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides. |
| Code des déchets UE | Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets. |
| Informations / Méthodes d'élimination | Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou broyer. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales. |
| Précautions particulières | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

| | |
|--|--|
| 14.1. Numéro ONU | UN1950 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | AÉROSOLS, ininflammables |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | |
| Classe | 2.2 |
| Risque subsidiaire | - |
| Label(s) | 2.2 |
| No. de danger (ADR) | Donnée inconnue. |
| Code de restriction en tunnel | E |
| 14.4. Groupe d'emballage | Sans objet. |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Non. |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation. |

RID

| | |
|--|--|
| 14.1. Numéro ONU | UN1950 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | AÉROSOLS, ininflammables |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | |
| Classe | 2.2 |
| Risque subsidiaire | - |
| Label(s) | 2.2 |
| 14.4. Groupe d'emballage | Sans objet. |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Non. |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation. |

ADN

| | |
|--|--|
| 14.1. Numéro ONU | UN1950 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | AÉROSOLS, ininflammables |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | |
| Classe | 2.2 |
| Risque subsidiaire | - |
| Label(s) | 2.2 |
| 14.4. Groupe d'emballage | Sans objet. |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Non. |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation. |

IATA

| | |
|------------------------------------|---|
| 14.1. UN number | UN1950 |
| 14.2. UN proper shipping name | Aerosols, non-flammable |
| 14.3. Transport hazard class(es) | |
| Class | 2.2 |
| Subsidiary risk | - |
| 14.4. Packing group | Not applicable. |
| 14.5. Environmental hazards | No. |
| ERG Code | 2L |
| 14.6. Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |
| Other information | |
| Passenger and cargo aircraft | Allowed with restrictions. |
| Cargo aircraft only | Allowed with restrictions. |

IMDG

| | |
|------------------------------------|---|
| 14.1. UN number | UN1950 |
| 14.2. UN proper shipping name | AEROSOLS, non-flammable |
| 14.3. Transport hazard class(es) | |
| Class | 2.2 |
| Subsidiary risk | - |
| Label(s) | 2.2 |
| 14.4. Packing group | Not applicable. |
| 14.5. Environmental hazards | |
| Marine pollutant | No. |
| EmS | F-D, S-U |
| 14.6. Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

ADN; ADR; IATA; IMDG; RID



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

TRANS- Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

Donnée inconnue.

Références

Donnée inconnue.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15

R11 Facilement inflammable.
R20 Nocif par inhalation.
R36 Irritant pour les yeux.
R5 Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de révision

Le présent document a subi des modifications importantes et doit être lu dans son intégralité.

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Clause de non-responsabilité

ITW Pro Brands ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.